

DECRET N° 2005-758 DU 08 DECEMBRE 2005

Portant approbation des états financiers
de l'Office National d'Appui à la Sécurité
Alimentaire (ONASA) pour l'exercice clos
au 31 décembre 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret 2005-192 du 14 avril 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2005-110 du 11 novembre 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 96-452 du 17 octobre 1996 portant modification des statuts de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) restructuré ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 novembre 2005 ;

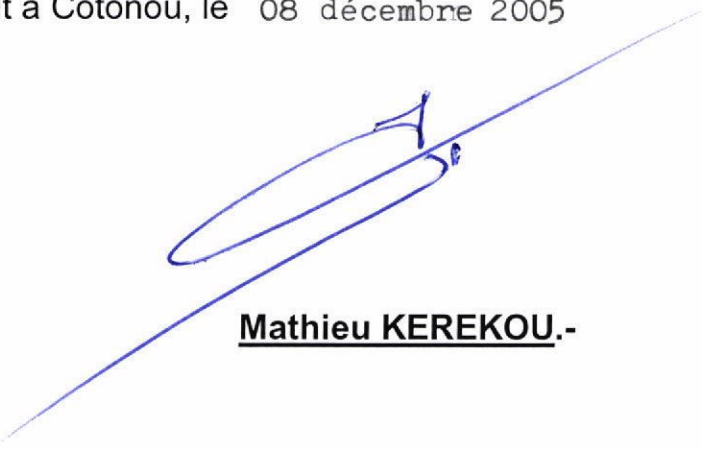
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 décembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,


Fatiou AKPLOGAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEP 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3
FADESP-FDSP 2 ONASA 1 JO 1.-